OPERATION COLLECTIVE
DEMANDE D'INTERVENTION ENTRETIEN
D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom du propriétaire* : .....

N° SPANC : .....

L'installation à vidanger

Commune* : .....

Parcelle : .....

Adresse* : .....

Adresse électronique : .....

Tél.* *(obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement)* : ..... ou .....

Nom de l'occupant et coordonnées téléphoniques* *(si différentes)* : .....

Afin d'accéder plus facilement à votre installation : situation et particularités de l'habitation, **détails sur l'accessibilité par un camion** (largeur d'accès, manœuvre, pour information un camion de vidange est au moins de la taille qu'un camion toupie béton voir plus gros …) : .....

.....

Je soussigné(e) ..... fait appel à la CoPLER pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement non collectif.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ».

Je m'engage à payer le montant réel de la prestation (bordereau des prix figurant sur le document « Conditions générales liées à la prestation d'entretien d'un assainissement non collectif ») qui me sera ultérieurement facturé par CoPLER.

Je demande que l'intervention soit dans le cadre de : ☐ Entretien individuel ponctuel
(cocher une seule case)

☐ Entretien programmé Printemps (semaine : 14-15 , du 3/04/2023 au 14/04/2023)

☐ Entretien programmé été (semaine : 27-28 , du 03/07/2023 au 13/07/2023)

☐ Entretien programmé automne (semaine : 42-43 , du 16/10/2023 au 27/10/2023)

(Attention si vous ne pouvez pas vous rendre disponible lors des dates proposées par le prestataire en campagne programmée, l'intervention vous sera facturée en ponctuelle.)

Date ou semaine souhaitée : .....
(dans la limite des possibilités du service, ce n'est pas une obligation de l'entreprise)

Jour(s) de disponibilité : .....

Eléments devant être entretenus* :

☐ Fosse septique : *Volume* *m3*

☐ Fosse toutes eaux : *Volume* *m3*

☐ Bac dégraisseur : *Volume* *m3*

☐ Filtre décolloïdeur séparé *(préfiltre)*

☐ Traitement : *Type de traitement (épandage, filtre à sable…)* : .....

☐ Autres *(poste de relevage, microstation, fosse étanche)* : .....

Date : .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

*** : mention obligatoire**

Formulaire à retourner à La CoPLER
Avant le 17 mars 2023 ou avant le 9 juin 2023 ou avant 22 septembre 2023
44 rue de la Tête Noire – 42470 St SYMPHORIEN DE LAY
Fax : 04 77 62 77 63 – Courriel : hmoncorger@copler.fr ou **copler@copler.fr**

CONDITIONS GENERALES

En tant que gestionnaire du service public d'assainissement non collectif et afin de réduire les coûts d'intervention, la CoPLER a passé un marché pour vous proposer l'entretien de votre installation. Chaque usager est libre de recourir ou non à ce service. **Estimez votre coût de vidange en vous aidant de l'exemple ci-dessous**.

La prestation **peut** comprendre :

- la vidange des prétraitements (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac dégraisseur) ;
- le curage du traitement (canalisations et regards) ;
- le nettoyage du filtre décolloïdeur ou du poste de relevage.

Le propriétaire s'engage à rendre l'intérieur de son installation accessible et à réaliser la remise en eau complète des ouvrages dès la fin des opérations de vidange.

Deux types de visites, vous sont proposés :

- **Entretien programmé** : Dans le cadre de 2 campagnes annuelles ;
- **Entretien ponctuel** : Tout au long de l'année, dans les créneaux horaires de 8h – 12h et 14h – 18 h du lundi au vendredi.

Si le propriétaire souhaite recourir à cette prestation il passe commande à la CoPLER. Suite à cette commande, la société vidangeur mandatée par la CoPLER, vous contactera avant la prestation pour proposer une date. La date précise et l'heure approximative de l'intervention (créneau de 2h00) vous seront confirmées par téléphone avant la date d'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire ou de son représentant.
En cas de manquement au rendez-vous ou pour toute intervention commandée mais **irréalisable** sur le terrain **(regards inaccessibles, non localisés…)** et ayant fait l'objet d'un déplacement d'un technicien, un forfait déplacement sera facturé à l'usager.
Le propriétaire peut se désister dans un délai de 48 heures avant l'intervention. Passé ce délai, le forfait déplacement sera facturé.

Une fois sur place et suite à l'intervention, le vidangeur établira un relevé des prestations réalisées ; pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le relevé sera signé par le propriétaire ou son représentant. Un exemplaire sera remis au propriétaire ou son représentant.

La CoPLER enverra au propriétaire la facture correspondante à la prestation. Le règlement est effectué auprès du Trésor Public à réception de la facture.

La CoPLER ne saurait être tenue pour responsable de toute complication ou dégradation inhérente à l'installation ainsi que tout dommage commis par le vidangeur chez l'usager.

Quelques précisions :

Sont désignés par prétraitement les bacs dégraisseurs, les fosses septiques, les fosses toutes eaux, les microstations.
La grande majorité des filtres décolloïdeurs (panier comprenant de la pouzzolane ou des matériaux plastiques) sont intégrés à la fosse toutes eaux.
Les filtres à sable et les épandages en épis sont des traitements, si aucune trace de colmatage n'est relevée (stagnation d'eau dans les regards, résurgence d'eau usée en surface du terrain, …), il n'est pas forcément nécessaire de les curer.
Un poste de relevage est une cuve équipée d'une pompe qui permet de relever les eaux si la pente du terrain est trop faible.
Si le camion de vidange doit être stationné à plus de 30 m du lieu de l'intervention, il faudra déployer des « rallonges », ces longueurs supplémentaires de tuyau seront facturées en sus.

BORDEREAU DE PRIX 2023

Prestation	Code	Désignation	Unité	Prix unitaire en € HT	Prix unitaire en € TTC
Entretien Programmé	PROG1	Vidange des prétraitements jusqu'à 6m3	Forfait	128,00	140,80
	PROG2	m3 supplémentaire vidangé au delà de 6m3	m3	45,00	49,50
	PROG3	Nettoyage filtre décolloïdeur séparé	Forfait	20,00	22,00
	PROG4	Curage du traitement	Forfait	25,00	27,50
	PROG5	Nettoyage poste de relevage	Forfait	20,00	22,00
	PROG6	Vidange micro-station d'épuration	Forfait	128,00	140,80
Entretien Ponctuel	PONC1	Vidange des prétraitements jusqu'à 6m3	Forfait	175,00	192.50
	PONC2	m3 supplémentaire vidangé au delà de 6m3	m3	45,00	49,50
	PONC3	Nettoyage filtre décolloïdeur séparé	Forfait	23,00	25,30
	PONC4	Curage du traitement	Forfait	25,00	27,50
	PONC5	Nettoyage poste de relevage	Forfait	27,00	29,70
	PONC6	Vidange micro-station d'épuration	Forfait	175,00	192,50
Divers	DIV1	Déplacement dans le cas où la prestation n'a pas pu être effectuée, le prestataire s'en rendant compte sur place	Forfait	50,00	55,00
	DIV2	Déploiement de tuyau supplémentaire au-delà de 30 ml	ml	2,90	3,19
	DIV3	Traitement et dépotage des matières de vidange Roanne	m3	36,00	39,90
	DIV4	Surcoût engin spécifique	Forfait	95,00	104,50
	DIV	Traitement des graisses	M3	85,00	93,50

Taux de T.V.A. =10 %

Exemple de facture pour l'entretien d'une installation comprenant une fosse toutes eaux de 3 m3 (avec filtre décolloïdeur intégré), un bac dégraisseur de 200 L et un filtre à sable, dans le cadre d'une campagne annuelle (entretien programmé).

Prestation	Code	Désignation	Prix unitaire € HT	Quantité	Prix Total €
Vidange fosse et bac dégraisseur	PROG1	Vidange de prétraitement (forfait)	128,00	1	128,00
Dépotage du camion à la STEP de Roanne	DIV3	Traitement et dépotage des matières de vidange	36,00	3,2	115,20
				Coût € HT	**243,20**
				Coût €TTC	**267,52**
		Gestion et traitement du dossier (forfait)		Coût €TTC	5,00
		Coût final de la prestation en TTC		**Coût €TTC**	**272,52**